

Mesdames, Messieurs les Députés,

Voici déjà plusieurs années que nous sommes quelques-uns, quelques associations aussi à nous battre pour que soit enfin défini et reconnu un véritable statut des retraités. Car, si curieux que cela puisse paraître, la France s'intéresse beaucoup aux retraites qu'elle ne cesse de réformer (ou de vouloir réformer), mais elle se soucie comme d'une guigne des droits des retraités et plus particulièrement de leur statut, qu'elle n'a même pas commencé à mettre en chantier. C'est ainsi qu'on écarte tous nos seniors de toutes les institutions dédiées directement ou indirectement aux retraites en les parquant dans un véritable apartheid social, qui n'est pas digne de la patrie de la première Déclaration des droits de l'Homme. C'est pour cette raison aussi, parce que nous pensons que notre système de répartition, en brisant le lien qui unit les cotisations aux pensions, réduit injustement les retraités au rang d'assistés, qu'en compensant par notre ténacité les moyens dérisoires dont nous disposons, nous avons entrepris de nous attaquer à ce déni qui retranche de la communauté nationale pas moins de 18 millions de retraités. Nous avons créé à cette fin le Mouvement National de Défense des Retraités. C'est un simple collectif qui réunit une bonne dizaine d'associations nationales de retraités appartenant tant au secteur privé qu'au secteur public, mais ce mouvement se veut infiniment plus proche du terrain que des associations bien plus puissantes, mais pour qui le statut du retraité demeure toujours une préoccupation parfaitement étrangère. La preuve, nous sommes les seuls de tout le monde associatif à réclamer officiellement que la garantie du pouvoir d'achat des pensions remonte désormais à la Constitution, la protection de la loi s'avérant manifestement insuffisante.

C'est donc dans ce cadre très particulier que nous avons décidé de saisir la double opportunité de l'imminence de la loi sur le pouvoir d'achat et de la prochaine réforme des retraites pour rappeler à l'ensemble du Parlement que les retraités ne bénéficient, malgré les annonces et les promesses des uns et des autres d'aucune véritable garantie du pouvoir d'achat de leur pensions, de plus sévèrement mis à mal par le dernier quinquennat. Ceci est d'autant plus navrant que l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale affirme sans ambiguïté aucune et depuis des années le principe de l'indexation des pensions contre l'inflation. Or, face à l'indifférence générale, vous avez été les seuls:

- lors des débats engagés fin 2019/ début 2020 au titre de la première réforme des retraites avortée depuis;
- lors du dépôt de la proposition de loi n° 4729 que vous avez mise au point autour de Jean Lassalle en vue d'assurer une juste représentation nationale des retraités dans les institutions publiques dédiées aux retraites;
- ou encore lors des réponses que vous avez pris le temps de nous envoyer suite aux courriels que nous avons fait parvenir à l'ensemble de vos collègues;

à nous montrer que vous portiez personnellement un réel intérêt à la défense des droits des retraités. Nous tenons à vous dire combien nous avons été sensibles à votre engagement et c'est pour cette raison que nous vous faisons parvenir par priorité l'adresse que nous destinerons ensuite à l'ensemble des membres de votre Assemblée. Déplorant que la loi elle-même ne suffise pas à prémunir les retraités contre la perte de leur pouvoir d'achat, elle propose de "faire monter" la garantie de ce pouvoir d'achat dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, complétée d'un article 18 assurant à tous les travailleurs parvenus au terme de leur carrière le droit à une fin de vie décente par la sécurisation viagère du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition (cf. notre adresse courriel) pour toute précision que vous pourriez souhaiter et nous vous remercions par avance à la fois de votre fidèle soutien et du temps que vous pourrez consacrer à vos collègues, moins informés, pour faire émerger les droits des retraités des limbes dans lesquelles les actifs les cantonnent si volontiers.

Avec l'expression de notre sincère gratitude et nos salutations républicaines: **Thierry BENNE et Guy BISIN**